

BTK SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1^{er} avril au 30 Juin 2024, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 30 juin 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

BTK SICAV a souscrit un certificat de dépôts de plus d'un an et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Selma LANGAR

BILAN
Arrêté au 30/06/2024
(Unité : En Dinars)

Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	31 166 226,103	16 928 583,623	23 198 930,849
a - Actions et Valeurs assimilées		303 807,150	0,000	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		30 862 418,953	16 928 583,623	23 198 930,849
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	16 758 844,494	10 297 300,360	14 981 761,047
a - Placements monétaires		16 531 500,787	9 533 828,961	14 466 661,410
b - Disponibilités		227 343,707	763 471,399	515 099,637
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	131,110	131,110
Autres débiteurs		52,360	131,110	131,110
TOTAL ACTIF		47 925 122,957	27 226 015,093	38 180 823,006
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	64 665,554	38 170,010	52 050,555
PA2- AUTRES CREDITEURS	3.5	24 269,418	22 630,343	33 172,243
DIVERS				
TOTAL PASSIF		88 934,972	60 800,353	85 222,798
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	41 156 550,378	24 957 577,406	35 061 484,350
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	6 679 637,607	2 207 637,334	3 034 115,858
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		5 063 059,907	1 403 701,771	768 686,268
Sommes capitalisables de la période		1 616 577,700	803 935,563	2 265 429,590
ACTIF NET		47 836 187,985	27 165 214,740	38 095 600,208
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		47 925 122,957	27 226 015,093	38 180 823,006

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 avril au 30 Juin 2024

(Unité : en Dinars)

Notes		Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3.2	543951,214	996 655,291	293 734,257	556 494,597	1 234 757,248
a - Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		543951,214	996 655,291	293 734,257	556 494,597	1 234 757,248
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	372 298,058	697 253,274	178 686,130	271 760,580	744 971,840
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		916 249,272	1 693 908,565	472 420,387	828 255,177	1 979 729,088
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-63 675,571	-120 830,459	-37 189,873	-66 638,138	-156 993,495
REVENU NET DES PLACEMENTS		852 573,701	1 573 078,106	435 230,514	761 617,039	1 822 735,593
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-19 483,817	-37 831,940	-13 471,239	-25 176,074	-59 890,602
RESULTAT D'EXPLOITATION		833 089,884	1 535 246,166	421 759,275	736 440,965	1 762 844,991
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	3.8	27 348,638	81 331,534	-20 901,851	67 494,598	502 584,599
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE(*)		860 438,522	1 616 577,700	400 857,424	803 935,563	2 265 429,590
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-27 348,638	-81 331,534	20 901,851	-67 494,598	-502 584,599
* Variation des +/- values potentielles sur titres		2 240,444	2 258,774	0,066	0,066	12,287
* +/- values réalisées sur cession des titres		0,000	-12,287	0,000	0,000	-0,650
* Frais de négociation des titres		0,000	0,000	-52,076	-52,076	-52,076
RESULTAT NET DE LA PERIODE		835 330,328	1 537 492,653	421 707,265	736 388,955	1 762 804,552

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 avril au 30 Juin 2024
(Unité : en Dinars)

	DU 01/04/2024 AU 30/06/2024	DU 01/01/2024 AU 30/06/2024	DU 01/04/2023 AU 30/06/2023	DU 01/01/2023 AU 30/06/2023	DU 01/01/2023 AU 31/12/2023
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	833 089,884	1 535 246,166	421 759,275	736 440,965	1 762 844,991
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	2 240,444	2 258,774	0,066	0,066	12,287
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-12,287	0,000	0,000	-0,650
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-52,076	-52,076	-52,076
AN 2 - Distribution des dividendes (*)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN 3 - Transaction sur le capital	1 249 973,884	8 203 095,124	-1 201 899,177	5 034 412,642	14 938 382,513
a - Souscriptions	10 001 967,007	26 852 482,875	3 817 212,313	13 033 280,759	35 830 620,080
* Capital	8 966 853,234	24 343 623,628	3 528 028,224	12 153 236,760	32 809 762,476
* Régularisation des sommes non distribuables	-291 212,199	-790 625,436	-3,639	11,195	-48,940
* Régularisation des sommes capitalisables	1 326 325,972	3 299 484,683	289 187,728	880 032,804	3 020 906,544
b - Rachats	-8 751 993,123	-18 649 387,751	-5 019 111,490	-7 998 868,117	-20 892 237,567
* Capital	-7 841 602,336	-16 868 812,198	-4 646 130,192	-7 450 803,792	-19 142 629,884
* Régularisation des sommes non distribuables	254 648,470	547 854,407	-5,851	-7,030	27,994
* Régularisation des sommes capitalisables	-1 165 039,257	-2 328 429,960	-372 975,447	-548 057,295	-1 749 635,677
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 085 304,212	9 740 587,777	-780 191,912	5 770 801,597	16 701 187,065
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	45 750 883,773	38 095 600,208	27 945 406,652	21 394 413,143	21 394 413,143
b - En fin de période	47 836 502,985	47 836 187,985	27 165 214,740	27 165 214,740	38 095 600,208
AN 5 - Nombre de parts					
a - En début de période	382846	324144	249 166	193 548	193 548
b - En fin de période	393 249	393 249	238 482	238 482	324 144
VALEUR LIQUIDATIVE	121,644	121,644	113,909	113,909	117,527
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,21%	7,04%	6,27%	6,15%	6,34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2024
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à **31 166 226,103**dinars contre **16 928 583,623**dinars au 30/06/2023 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2024	% de l'Actif Net
TN0003400348	AB SUB 2009/A TF	5000	33 100,000	34 184,000	0,071
TN0003400355	AB SUB 2009/B TV	5000	33 100,000	34 856,000	0,073
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	132 900,000	140 724,000	0,294
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	132 900,000	140 724,000	0,294
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	5000	500 000,000	527 028,000	1,102
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5000	500 000,000	526 800,000	1,101
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	256 000,000	258 073,600	0,539
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	333 000,000	334 808,000	0,700
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	525 460,000	1,098
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	945 828,000	1,977
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	200 000,000	203 908,000	0,426
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	200 000,000	203 908,000	0,426
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5000	400 000,000	401 480,000	0,839
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5000	500 000,000	530 852,000	1,110
TNIKWGWIVBC	EO ATL 2024-1	10000	1 000 000,000	1 009 712,000	2,111
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20000	2 000 000,000	2 022 408,767	4,228
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10000	800 000,000	818 096,000	1,710
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10000	1 000 000,000	1 015 480,000	2,123
TN0002601045	STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	66 200,000	66 968,000	0,140
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5000	400 000,000	406 012,000	0,849
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10000	1 000 000,000	1 040 928,000	2,176
TN0003900230	UIB 2009/1	5000	33 110,650	34 502,812	0,072
	Total		10 920 310,650	11 222 741,179	23,461

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2024	% de l'Actif Net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50000	5 000 000,000	5 218 320,000	10,909
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20000	2 000 000,000	2 104 544,000	4,399
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35000	3 500 000,000	3 509 324,000	7,336
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5000	500 000,000	514 364,000	1,075

TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20000	2 000 000,000	2 088 096,000	4,365
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20000	2 000 000,000	2 090 032,000	4,369
TN85TI1TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20000	2 000 000,000	2 059 504,000	4,305
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20000	2 000 000,000	2 020 496,000	4,224
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,000	34 997,774	0,073
	Total	190 350	19 034 650,000	19 639 677,774	41,056

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2024	% de l'Actif Net
FCP AFC AMANETT	2850	301 572,750	303 807,150	0,635
Total	2 850	301 572,750	303 807,150	0,635

Les entrées en portefeuille-titres du 01/04/2024 au 30/06/2024

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		2 850	301 572,750
ACHAT 2850 FCP AFC AMANETT	24/05/2024	2 850	301 572,750
Obligations des Sociétés		20 000	2 000 000
ACHAT 20 000 ENDA TAMWEEL	14/05/2024	20 000	2 000 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		20 000	2 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 20 000 EMP NAT 2024 T2 CC TF	15/05/2024	20 000	2 000 000,000
TOTAL			4 301 572,750

Les sorties du portefeuille-titres du 01/04/2024 au 30/06/2024

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		431 100,000	431 100,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2024	132 400,000	132 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TLF 2023-1	27/04/2024	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2024	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2024	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2023-1 TF	15/06/2024	100 000,000	100 000,000	0,000
TOTAL		431 100,000	431 100,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **543951,214**dinars pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2024 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2024 au 30/06/2024	du 01/01/2024 au 30/06/2024	du 01/04/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations					
- Intérêts	543951,214	996 655,291	293 734,257	556 494,597	1 225 571,860
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	0,000	0,000	0,00	0,000	9185,388
TOTAL	543951,214	996 655,291	293 734,257	556 494,597	1 234 757,248

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/06/2024 à **16 531 500,787** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% de L'Actif Net
	Certificats de dépôt			9 409 627,120	9 470 350,779	35,584
TNDFJOPYCEQ9	CDP AMEN BANK 10J- 9.47%	Amen Bank	9,47%	1 995 802,154	1 997 061,508	4,175
TNOCWV6O7OD8	CDP BNA 10J- 07/07/2024	BNA	8,97%	1 996 023,242	1 997 613,945	4,176
TNJ2R0M2TZU0	CDP BNA 10J- 01/07/2024	BNA	8,97%	2 495 029,053	2 500 000,000	5,226
TNSTB88ATLA6	CDP BTK LEASING06/02/2025	BTK Leasing	10,23%	925 755,239	954 628,201	1,996
TN2S0HMVT934	CDP TSB 10J- 07/07/2024	TSB	8,97%	1 497 017,432	1 498 210,459	3,132
TN0CY416OP13	CDP BTK Leasing 3 ANS Taux 9.3%	BTK Leasing	9,30%	500 000,000	522 836,666	1,093
	Créances sur opérations de pension livrées			4 997 831,837	5 045 814,993	5,239
	PENS LIVREE BNA 14 JS	BNA	9,50%	1 499 544,524	1 501 523,090	3,139
	PENS LIVREE BNA 21 JS	BNA	9,50%	999 284,351	1 004 558,352	2,1
	PENS LIVREE BNA 25 JS 9.5	BNA	9,50%	499 365,412	501 737,398	1,049
	PENS LIVREE TSB 90JS 9.46	TSB	9,46%	1 999 637,550	2 037 996,153	4,26
	Placement à Terme			2 000 000,000	2 015 335,014	0
	PLT BTK 2MD 8.97% 23/08/2	BTK	8,97%	2 000 000,000	2 015 335,014	4,213
	Total des placements monétaires			11 409 627,120	16 531 500,786	35,584

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	30/06/2024	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	223 723,979	0,47
Intérêts courus sur comptes bancaires	3 619,728	0,01
Total des disponibilités	227 343,707	0,475

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/04/2024 au 30/06/2024 s'élèvent à **372 298,058**dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2024 au 30/06/2024	du 01/01/2024 au 30/06/2024	du 01/04/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du compte de dépôt	2 685,046	8 132,418	2 420,716	6 725,037	17 575,981
Revenus des Certificats de Dépôt	81 310,929	224 831,995	164 127,332	226 462,611	600 248,591
Revenus des Placements à terme	34 841,520	101 243,617	12 138,082	38 572,932	115 936,000
Revenus prises en pension	253 460,563	363 045,244	0,000	0,000	11 211,268
TOTAL	372 298,058	697 253,274	178 686,130	271 760,580	744 971,840

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/06/2024 à **88 934,972** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2022
Opérateurs Crédeurs	64 665,554	38 170,010	52 050,555
Gestionnaire	62 785,500	36 299,802	48380,643
Dépositaire	1 880,054	1 870,208	3669,912
Autres Crédeurs Divers	24 269,418	22 630,343	33 172,243
Commissaire aux comptes	8 350,823	8 247,602	15803,239
Etat Impôts et Taxes	773,236	817,514	566,05
Conseil du Marché Financier	3 926,736	2 236,619	3235,123
Contribution Sociale de Solidarité*	214,261	329,770	399,921
Publications diverses	1 531,616	1 526,092	3695,164
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746	9472,746
TOTAL	88 934,972	60 800,353	85 222,798

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/04/2024 au 30/06/2024	du 01/01/2024 au 30/06/2024	du 01/04/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Charges de gestion des placements	63 675,571	120 830,459	37 189,873	66 638,138	156 993,500
Commission de gestion	62 785,500	119 050,317	36 299,802	64 867,777	153 423,430
Commission de dépôt	890,071	1 780,142	890,071	1 770,361	3 570,070

Autres Charges	19 483,817	37 831,940	13 471,239	25 176,074	59 890,602
Honoraires du commissaire aux comptes	3 575,972	6 827,584	3 380,741	6 724,331	14 279,970
Redevances CMF sur les OPCVM	11 724,470	22 231,293	6 778,569	12 113,316	28 650,060
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	2 293,176	4 215,580	1 186,393	2 071,874	7 449,960
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2 073,799	4 185,394	2 060,877	4 137,345	8 904,010
Frais Bancaires	124,581	157,749	0,595	1,784	9,030
Contribution Sociale de Solidarité	-308,181*	214,340	64,064	127,424	597,580
TOTAL	83 159,388	158 662,399	50 661,112	91 814,212	216 884,100

* Suite au paiement de la contribution, l'écriture à été passée au crédit de compte charge au lieu de compte passif. Un reclassement à été effectué le 23/04/2024.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2024		
Montant		41 411 044,882
Nombre de titres		382 846
Nombre d'actionnaires		681
Souscriptions réalisées		
		8 675 641,035
Montant		8 966 853,234
Régularisation des sommes non distribuables		-291 212,199
Nombre de titres émis		82 899
Nombre d'actionnaires nouveaux		33
Rachats effectués		
		-7 586 953,866
Montant		-7 841 602,336
Régularisation des sommes non distribuables		254 648,470
Nombre de titres rachetés		-72 496
Nombre d'actionnaires sortants		-78
Capital au 30/06/2024		
		41 156 550,378
Montant		42 536 295,780
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		-12,287
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres		2 258,774
Frais de négociation de titres		0,000
Régularisation des sommes non distribuables		-242 771,029
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-1 139 220,860
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		393 249
Nombre d'actionnaires		636

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Résultats capitalisables de la période	1 535 246,166	736 440,965	1 762 844,991
Régularisations de la période	81 331,534	67 494,598	502 584,599
Sommes capitalisables de la période	1 616 577,700	803 935,563	2 265 429,590
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	5 063 059,907	1 403 701,771	768 686,268
Sommes capitalisables (*)	6 679 637,607	2 207 637,334	3 034 115,858

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge aux titres du deuxième trimestre 2024 sont de 3 575,972 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.